

## **PETITS RAPPELS DE RENTRÉE**

### **ASSURANCE SCOLAIRE**

Conformément aux textes en vigueur,

**L'assurance scolaire est obligatoire.**

Sans retour de votre attestation personnelle, votre enfant sera affilié systématiquement à la Mutuelle St-Christophe proposée par l'Etablissement

(coût annuel 11,50 € - imputé sur la facture de scolarité)

**Retour de votre attestation d'assurance scolaire  
AU PROFESSEUR PRINCIPAL LE JOUR DE LA RENTREE**

### **AUX NOUVEAUX ELEVES**

Merci de penser à nous adresser

Votre bulletin du 3<sup>ème</sup> trimestre / 2<sup>ème</sup> semestre  
ainsi que votre certificat de sortie « EXEAT »

*veuillez ne pas tenir compte de ce rappel, si le nécessaire a été fait - merci*